



COMMISSION EUROPÉENNE

DG Emploi, affaires sociales et égalité des chances

Dialogue social, Droits sociaux, Conditions de travail, Adaptation au changement
Dialogue social, Relations industrielles

Bruxelles, le 25 juin 2007

Syb-2007-AA1130

M. Gérard GRENERON

Secrétaire Général

CESP

39 bis, Rue de Marseille

F-69007 LYON

Cher Monsieur,

Au nom de M. José Manuel BARROSO, Président de la Commission européenne, je vous remercie de nous avoir adressé le texte de la résolution finale adoptée par votre organisation, à l'issue des travaux de votre comité exécutif qui se sont déroulés en mai 2007, à Rimini.

La Commission prend note avec satisfaction de la préparation par le CESP d'un document relatif à des standards minima en matière de droit sociaux et de droit du travail à l'endroit des policiers qui encourent des risques physiques et psychologiques importants, lors de leur activité professionnelle.

En effet, la reconnaissance de droits spécifiques, issus notamment de la Charte sociale européenne est un préalable nécessaire à l'amélioration des conditions de travail de votre profession.

Pour réaliser cet objectif, la Commission vous encourage à contribuer au renforcement des capacités administratives de vos membres nationaux en vue d'un développement harmonieux d'un dialogue social, à tous les niveaux.

Je vous prie, cher Monsieur, d'agréer l'expression de mes salutations les meilleures.

Jackie MORIN